

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 décembre 2014

MODERNISATION PRESSE - (N° 2442)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 10

présenté par

M. Salles, M. Degallaix, M. Demilly, M. Gomes, M. Hillmeyer, M. Jean-Christophe Lagarde,
M. Maurice Leroy, M. Piron, M. Philippe Vigier et M. Zumkeller

ARTICLE 14

À la fin de l'alinéa 4, substituer aux mots :

« au sens de l'article 39 *bis* A du code général des impôts »

les mots :

« selon des critères déterminés par un décret pris en Conseil d'État ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'inscription de la notion d'Information Politique Générale au sens de l'article 39bis A du code général des impôts dans loi n° 86-897 du 1^{er} août 1986 portant réforme du régime juridique de la presse est inadaptée.